

Nom et adresse du dessinateur

Nom et adresse du client

N° facture

À, le

Honoraires (Droits d'auteur)

Réalisation et conception de ... dessins de presse en couleurs
pour le..... (Titre du journal et de l'article)

Total net : €

Téléphone

Mail

france-cartoons.com

Maison des Artistes :

SIRET

TVA non applicable article 5 de la loi du 26 juillet 1991

Les droits de reproduction sont cédés uniquement pour l'usage cité ci-dessus et pour une durée d'un an. Toute nouvelle adaptation, changement de format ou de support ne se feront pas sans l'autorisation de l'auteur et feront l'objet d'un nouvel accord. La signature est obligatoire. (Loi sur la propriété littéraire et artistique du 11 mars 1957) L'acquisition de l'œuvre originale est négociable. En accord avec la direction de La Maison des Artistes, les cotisations dues au titre de l'assurance maladie, maternité et de l'assurance veuvage, la contribution sociale généralisée, la contribution au remboursement de la dette sociale, ne doivent pas être précomptées sur ses rémunérations.